

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le lundi 29 avril 2024 à la salle du Conseil située au 3 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield à compter de 16 h 00, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

**Sont présents**

Monsieur le conseiller Mario Langevin  
Monsieur le conseiller Steve Lefebvre  
Monsieur le conseiller Laurent Fortin  
Madame la conseillère Julie Jolivette  
Monsieur le conseiller Nicolas Malette  
Monsieur le conseiller Neil Gagnon  
Monsieur le conseiller Mathieu Caron  
Madame la conseillère Jocelyne Lyrette  
Monsieur le conseiller Robert Bergeron  
Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen  
Madame la conseillère Carole Robert  
Madame la conseillère Francine Fortin  
Monsieur le conseiller Ronald Cross  
Madame la conseillère Véronique Danis  
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

**Municipalités représentées**

Aumond  
Bouchette  
Blue Sea  
Bois-Franc  
Cayamant  
Egan-Sud  
Gracefield  
Grand-Remous  
Kazabazua  
Lac Sainte-Marie  
Low  
Maniwaki  
Messines  
Montcerf-Lytton  
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

**Est absente :**

Madame la conseillère Anne Potvin Déléage

**Sont aussi présents :**

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Joanie Courchaine, directrice générale, madame Carolane Saumur Belley, directrice générale adjointe et gestionnaire de projet, madame Kelly-Ann Gagnon, greffière, des employé(e)s de la MRC ainsi qu'un journaliste.

**OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

**Ouverture de la séance par la préfète**

Monsieur le conseiller Nicolas Malette déclare la séance ouverte à 16h.

2024-R-AG110

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 29 avril 2024**

Monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par madame la conseillère Cheryl Sage Christensen, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour du 29 avril 2024 avec le retrait et l'ajout suivant ;

**Retrait:**

**100-8 DG** – Vente – Balises rivière Gatineau.

**Ajout:**

**100-15 DG** – Dépôt du rapport annuel 2023 de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2024-R-AG111      Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 19 mars 2024

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Mario Langevin, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Note au procès-verbal – Dépôt rapport d’activités mensuel de la préfète – Période du 19 mars au 19 avril 2024

Madame la préfète dépose aux membres du Conseil son rapport d’activités mensuel et les invite à communiquer avec elle pour toute information supplémentaire.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2024-R-AG112      Renouvellement de la Convention collective de travail avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau (CSN) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2027 – Autorisation de signature

**Considérant** que la convention collective de travail intervenue entre le syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau et la MRCVG est échue depuis le 31 décembre 2022;

**Considérant** que les membres du comité de négociation mandatés par le Comité d’administration générale ont, d’une part, analysé les demandes syndicales et les conditions de travail prévalant sur un marché comparable et d’autre part, préparé une contre-proposition à déposer à la partie syndicale suite au mandat obtenu du Comité d’administration générale;

**Considérant** que les demandes de la partie syndicale portaient notamment sur le taux d’indexation des salaires, la révision du fonctionnement des banques de temps, l’indexation des vacances et l’implantation d’un horaire d’été à la convention collective, ainsi que sur diverses dispositions normatives;

**Considérant** que la partie patronale, représentée par le comité de négociation, a orienté ses visées de négociation sur le maintien du principe d’ajustement des conditions de traitement du personnel syndiqué aux conditions du marché comparable;

**Considérant** que les séances de négociation tenues avec la partie syndicale au cours de l’année 2023 et 2024 ont permis la conclusion d’une entente de principe;

**Considérant** que le syndicat a approuvé le contenu de cette entente de principe sur recommandation de leurs représentants désignés le 26 mars 2024 et autorisé ceux-ci à signer la convention pour et au nom du syndicat;

**Considérant** que le Comité d’administration générale a également approuvé le contenu de cette entente de principe, négociée en vertu du mandat octroyé au comité de négociation, et a recommandé d’autoriser la directrice générale de la MRCVG, Mme Joanie Courchaine et la préfète de la MRCVG, Mme Chantal Lamarche, à signer la convention pour et au nom de la MRCVG;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise la préfète et la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC, la convention collective de travail déposée, ses annexes et les lettres d’entente l’accompagnant, le tout, venant à échéance le 31 janvier 2027, lesdits documents étant joints à la présente comme s’ils en faisaient partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2024-R-AG113

**Avis de motion – Projet de règlement 2024-389 « règlement 2024-389 concernant les règles encadrant les consultations publiques de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau »**

Avis est donné par monsieur le conseiller Ronald Cross qu'un règlement portant le numéro 2024-389 « règlement 2024-389 concernant les règles encadrant les consultations publiques de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau » sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**Note au procès-verbal – Dépôt et présentation – Projet de règlement 2024-389 « règlement 2024-389 concernant les règles encadrant les consultations publiques de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau »**

Le projet de règlement numéro 2024-389 « règlement 2024-389 concernant les règles encadrant les consultations publiques de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau » sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de motion est déposé et présenté aux membres du Conseil par madame la préfète Chantal Lamarche, pour adoption à une séance ultérieure.

2024-R-AG114

**Dotation au poste de directrice du service de l'Environnement – Entérinement de l'embauche effective par la direction générale**

**Considérant** le processus de dotation que la direction générale a effectué pour doter le poste de direction du service de l'Environnement ;

**Considérant** qu'il y a un grand manque de main-d'œuvre qualifiée et spécialisée pour occuper ce poste clé au sein du service de l'Environnement;

**Considérant** le mandat et la latitude que le comité de l'administration générale a octroyé à la direction générale afin de pourvoir ce poste de direction ;

**Considérant** la recommandation de la direction générale et du comité de l'administration générale de procéder à l'embauche de Madame Kimberley Mason au poste de directrice du service de l'Environnement.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Robert Bergeron, appuyé par monsieur le conseiller Steve Lefebvre, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau entérine l'embauche effective de Madame Kimberley Mason au poste de directrice du service de l'Environnement, et ce, selon les conditions de travail conclues avec la candidate retenue via le contrat de travail.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2024-R-AG115

**Radiation des comptes à recevoir**

**Considérant** que le sujet de la perception des comptes à recevoir a été abordé à plusieurs reprises lors des comités de l'administration générale ;

**Considérant** que des démarches ont été entreprises auprès de Me Beaulieu afin d'obtenir davantage de renseignements quant aux droits et aux obligations de la MRC à l'égard de la perception des comptes en souffrance ;

**Considérant** que les intérêts sur les comptes à recevoir ne sont jamais versés à la MRC, ce qui engendre l'accumulation de ces intérêts sur le relevé de compte ;

**Considérant** que les comptes de plus de trois ans après la date d'échéance peuvent être radiés ;

**Considérant** les recommandations des membres du comité de l'administration générale lors de la séance tenue le 3 avril 2024 pour ce dossier;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise la directrice des ressources financières et matérielles à radier tous les comptes en souffrance de plus de trois ans ainsi que ceux déclarés en faillite comme prévoit la politique de recouvrement et de radiation des créances de la MRCVG.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2024-R-AG116

**Entérinement de contrat – Consultant en génie civil dans le cadre de la révision du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)**

---

**Considérant** le projet de révision du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) ;

**Considérant** la nécessité de faire appel à une équipe d'ingénierie civile pour accompagner la MRC dans le processus ;

**Considérant** que la MRC a procédé à deux appels d'offres publics qui se sont avérés non concluants pour la MRC;

**Considérant** que la MRC a fait une approche avec Équipe Laurence et que ceux-ci ont soumis une offre de services pour accompagner la MRC dans le processus de révision du PIIRL et agir à titre de consultant pour la MRC;

**Considérant** la possibilité pour la MRC de conclure un contrat de gré à gré;

**En conséquence**, madame la conseillère Cheryl Sage Christensen, appuyée par madame la conseillère Carole Robert, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer le contrat pour un accompagnement en génie civil dans le cadre de la révision du PIIRL à l'Équipe Laurence au montant de 73 426.50\$, avant taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2024-R-AG117

**Transfert de fonds – Fonds de développement régional - Révision du PIIRL**

---

**Considérant** le projet de révision du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) ;

**Considérant** la résolution 2024-R-AG116 octroyant le contrat de la révision du PIIRL;

**Considérant** que la subvention reçue ainsi que le budget réservé par la MRCVG au budget 2024 pour la révision du PIIRL ne couvrent pas en totalité le prix du contrat;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de l'administration générale dans ce dossier;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'utiliser le montant de 11 640,88\$ à même le Fonds de développement régional afin de couvrir le manque à gagner pour la révision du Plan d'intervention en infrastructures routières locales.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2024-R-AG118

**Autorisation de signer une nouvelle entente avec la MRC des Collines de l'Outaouais pour l'échange d'expertise professionnelle et la coordination du service d'évaluation foncière**

---

**Considérant** que l'entente actuelle est échue depuis le 31 décembre 2023 et que nous avons négocié une nouvelle entente avec la MRC des Collines-de-l 'Outaouais pour l'échange d'expertise professionnelle et la coordination du service d'évaluation foncière;

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a toujours un besoin de services professionnels, de coordination et d'encadrement de son service d'évaluation foncière, mais sous une autre formule;

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a toujours un intérêt pour une entente inter MRC;

**Considérant** que la MRC des Collines-de-l 'Outaouais désire également prévoir dans ladite entente la tarification des services professionnels supplémentaires à fournir, le cas échéant;

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau assumera la totalité des salaires incluant les avantages sociaux du personnel du service de l'évaluation foncière de la MRC des Collines-de-l 'Outaouais mandaté dans cette nouvelle entente en fonction des heures travaillées, le tout bonifié d'une surprime;

**Considérant** que l’entente sera valide pour 2024 et 2025 avec une option de renouvellement pour 2026 ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRCVG d’autoriser par la présente, la directrice générale et greffière trésorière, à signer une nouvelle entente inter MRC avec la MRC des Collines-de-l’Outaouais pour l’échange d’expertise professionnelle, la coordination et l’encadrement du service d’évaluation ;

Il est également résolu que le Conseil de la MRCVG autorise, par la présente, la préfète, Chantal Lamarche, et la directrice générale et greffière trésorière Joanie Courchaine, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2024-R-AG119      Avis de motion – Projet de règlement 2024-391 « concernant la rémunération du préfet et des membres du Conseil et abrogeant toute réglementation antérieure afférente »**

Avis est donné par monsieur le conseiller Laurent Fortin qu’un règlement portant le numéro 2024-391 « concernant la rémunération du préfet et des membres du Conseil et abrogeant toute réglementation antérieure afférente » sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L’avis de motion est assorti d’une demande de dispense de lecture.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**Note au procès-verbal – Dépôt et présentation – Projet de règlement 2024-391 « concernant la rémunération du préfet et des membres du Conseil et abrogeant toute réglementation antérieure afférente »**

Le projet de règlement numéro 2024-391 « concernant la rémunération du préfet et des membres du Conseil et abrogeant toute réglementation antérieure afférente » est déposé et présenté aux membres du Conseil par Madame la préfète Chantal Lamarche, pour adoption à une séance ultérieure.

**2024-R-AG120      Avis de motion – Projet de règlement 2024-392 « concernant les demandes relatives à une avance à un membre du Conseil dans le cadre du régime des remboursements de dépenses »**

Avis est donné par madame la conseillère Francine Fortin qu’un règlement portant le numéro 2024-392 « concernant les demandes relatives à une avance à un membre du Conseil dans le cadre du régime des remboursements de dépenses » sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L’avis de motion est assorti d’une demande de dispense de lecture.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**Note au procès-verbal – Dépôt et présentation – Projet de règlement 2024-392 « concernant les demandes relatives à une avance à un membre du Conseil dans le cadre du régime des remboursements de dépenses »**

Le projet de règlement numéro 2024-392 « concernant les demandes relatives à une avance à un membre du Conseil dans le cadre du régime des remboursements de dépenses » est déposé et présenté aux membres du Conseil par Madame la préfète Chantal Lamarche, pour adoption à une séance ultérieure.

**2024-R-AG121      Autorisation d’appel d’offres – Révision du Plan d’intervention en infrastructures routières locales**

**Considérant** le nécessité de réviser le Plan d’intervention en infrastructures routières locales de la MRC (PIIRL) ;

**Considérant** que la MRC avait présenté une demande d’aide financière au MTQ dans le cadre du programme d’aide à la voirie locale;

**Considérant** que la MRC doit présenter un plan de travail détaillé au ministère des Transports ainsi qu’une ventilation des coûts pour la révision du PIIRL afin d’obtenir la subvention;

**Considérant** que la révision du PIIRL par la MRC est conditionnelle à l’obtention de la subvention;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par madame la conseillère Cheryl Sage Christensen, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d’autoriser un appel d’offres pour la révision du Plan d’intervention en infrastructures routières locales et d’entériner le contrat à une séance ultérieure conditionnellement à l’obtention de la subvention via le programme d’aide à la voirie locale du ministère des Transports.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2024-R-AG122

**Autorisation de signature – Avenant – Démarches relatives au poste d’agent de développement dédié au logement et à l’habitation**

**Considérant** que sur le territoire de la MRCVG les besoins urgents en logement et habitation se font toujours ressentir;

**Considérant** que le poste d’agent de développement dédié au logement et à l’habitation a permis plusieurs développements dans La Vallée-de-la-Gatineau en matière de logement et d’habitation;

**Considérant** que la MRCVG souhaite poursuivre ses démarches relatives au poste de l’agent de développement pour le logement et l’habitation;

**Considérant** que l’enjeu de l’habitation a été retenu dans les priorités régionales de l’Outaouais;

**Considérant** qu’il y a lieu de signer un avenant afin de continuer le projet de logement sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** que cet avenant prévoit la prolongation du projet jusqu’en 2027, ou selon la date de signature.

**En conséquence**, madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d’autoriser Mme Joanie Courchaine, directrice générale, à signer tout document relatif à ce projet de logement et d’habitation.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2024-R-AG123

**Répartition des quotes-parts des matières recyclables – Complexe environnemental Nord**

**Considérant** que la municipalité de Kazabazua et la municipalité de Lac-Sainte-Marie ont signifié leur intérêt pour acheminer leurs matières recyclables au Complexe environnemental Nord de la MRC à partir du 1 mars 2024 ;

**Considérant** que le Complexe environnemental Nord est disposé à recevoir une plus grande quantité de matières recyclables et que le comité Environnement a accepté les demandes formulées par la municipalité de Kazabazua et de Lac Sainte-Marie;

**Considérant** qu’une nouvelle répartition a été établie et présentée par la directrice des ressources financières et matérielles nécessitant des virements budgétaires comme indiqué dans le tableau;

| Modification proposée - Budget 2024 |                |          |                        |
|-------------------------------------|----------------|----------|------------------------|
|                                     | DATE EFFECTIVE | BUDGET   | AJUSTEMENT BUDGET 2024 |
|                                     | 01-mars-24     | INITIALE | (CRÉDIT) À PAYER       |
| AUMOND                              | 6 133 \$       | 6 536 \$ | -404 \$                |
| BLUE SEA                            | 5 092 \$       | 5 427 \$ | -335 \$                |
| BOIS-FRANC                          | 3 078 \$       | 3 280 \$ | -203 \$                |

|               |            |            |           |
|---------------|------------|------------|-----------|
| BOUCHETTE     | 5 331 \$   | 5 682 \$   | -351 \$   |
| CAYAMANT      | 6 559 \$   | 6 991 \$   | -432 \$   |
| DELEAGE       | 14 459 \$  | 15 411 \$  | -951 \$   |
| DENHOLM       | 715 \$     | 715 \$     | 0 \$      |
| EGAN-SUD      | 3 729 \$   | 3 974 \$   | -245 \$   |
| GRACEFIELD    | 19 603 \$  | 20 893 \$  | -1 290 \$ |
| GRAND-REMOUS  | 9 075 \$   | 9 673 \$   | -597 \$   |
| KAZABAZUA     | 6 601 \$   | 1 550 \$   | 5 050 \$  |
| LAC STE-MARIE | 4 070 \$   | 956 \$     | 3 114 \$  |
| LOW           | 1 590 \$   | 1 590 \$   | 0 \$      |
| MANIWAKI      | 28 858 \$  | 30 757 \$  | -1 899 \$ |
| MESSINES      | 12 812 \$  | 13 655 \$  | -843 \$   |
| MONTCERF-LYT  | 5 039 \$   | 5 371 \$   | -332 \$   |
| STE-THERESE   | 4 298 \$   | 4 581 \$   | -283 \$   |
| TNO           | 0 \$       | 0 \$       | 0 \$      |
|               | 137 042 \$ | 137 042 \$ | 0 \$      |

**En conséquence**, monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Mario Langevin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRCVG d’autoriser les virements suivants pour inclure les municipalités de Kazabazua et Lac-Sainte-Marie dans la répartition de la quote-part des matières recyclables de la partie 3 du budget, à compter du 1 mars 2024.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2024-R-AG124

**Dépôt de projets au FRR Volet 1 par la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau – Route Maniwaki-Témiscamingue**

Monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d’autoriser Mme Joanie Courchaine, directrice générale de la MRC, à déposer une demande dans le cadre de l’appel de projets lancé pour le Fonds Région Ruralité (FRR) Volet 1, pour le dossier « Route Maniwaki-Témiscamingue ».

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**Note au procès-verbal – Dépôt du rapport annuel 2023 de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau**

Le rapport annuel 2023 de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau est déposé aux membres du Conseil. Les membres du Conseil désirent également souligner l’excellent travail de madame Natacha Desjardins, agente de communication, qui a produit en entier le rapport annuel pour l’année 2023.

### CONSEIL

2024-R-AG125

**Suivi et relance du dossier de la SOPFEU – Gouvernance locale base principale de Maniwaki**

**Considérant** la dernière résolution 2023-R-AG313 adoptée par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau quant aux demandes d’une gouvernance locale à la base principale de Maniwaki ;

**Considérant** ces multiples demandes, et qu’à ce jour, la demande reste toujours la même afin de mettre en place une gouvernance locale habilitée à prendre des décisions et à les faire exécutées sur place pour les régions couvrant l’Outaouais et des Laurentides;

**Considérant** qu’il est primordial d’avoir accès à une gouvernance locale à la SOPFEU pour le territoire que doit couvrir la base principale de Maniwaki;

**Considérant** le récent mémoire présenté par la FQM quant au projet de loi 50 ; Loi édictant la loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres et modifiant diverses dispositions relatives notamment aux centres de communication et à la protection contre les incendies de forêt;

**Considérant** l’accroissement des risques de feux de forêt de grande ampleur, il est impératif que le gouvernement s’assure que l’ensemble du territoire soit bien desservi;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC de demander au ministre de la Sécurité publique, monsieur François Bonnardel de revoir les nombreuses demandes de la MRCVG quant à l’obtention d’une gouvernance locale à la SOPFEU, plus précisément à la base principale de Maniwaki.

Il est également résolu de transmettre copie de la résolution au ministre responsable de la région de l’Outaouais, monsieur Mathieu Lacombe ainsi qu’au député de Gatineau, monsieur Robert Bussière.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2024-R-AG126                    Désignation de madame la conseillère Cheryl Sage Christensen au sein du Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI)**

Monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Steve Lefebvre, propose et il est résolu que madame la conseillère Cheryl Sage Christensen soit désignée à titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI).

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2024-R-AG127                    Désignation de monsieur Nicolas Malette à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de la Table de concertation des aînés et retraités de l’Outaouais (TCARO)**

Monsieur le conseiller Steve Lefebvre, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que monsieur Nicolas Malette soit désigné à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de la Table régionale de concertation des aînés et retraités de l’Outaouais (TCARO).

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2024-R-AG128                    Désignation de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du Conseil régional de l’environnement et du développement durable de l’Outaouais (CREDDO)**

Madame la conseillère Cheryl Sage Christensen, appuyée par madame la conseillère Jocelyne Lyrette propose et il est résolu que monsieur Laurent Fortin soit désigné à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du Conseil régional de l’environnement et du développement durable de l’Outaouais (CREDDO).

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2024-R-AG129                    Désignation de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du comité aviseur pour la plateforme de petits fruits de la Vallée**

Monsieur le conseiller Nicolas Malette appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Caron, propose et il est résolu que Madame Chantal Lamarche, préfète soit désignée à titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du comité aviseur pour la plateforme de petits fruits de la Vallée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**2024-R-AG130**      **Désignation de monsieur le conseiller Laurent Fortin comme représentant pour Tricentris**

---

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette appuyée par madame la conseillère Véronique Danis, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Laurent Fortin soit désigné au titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour Tricentris.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**2024-R-AG131**      **Désignation de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de la Table de développement social de la Vallée-de-la-Gatineau**

---

Monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu que madame Julie Jolivette soit désignée à titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de la Table de développement social de la Vallée-de-la-Gatineau en remplacement de M. Gaétan Guindon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**2024-R-AG132**      **Désignation de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du comité Table accessibilité du Centre d'amitié autochtone de La Vallée-de-la-Gatineau**

---

Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Steve Lefebvre, propose et il est résolu que madame Chantal Lamarche soit désignée à titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du comité Table accessibilité du Centre d'amitié autochtone de La Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**2024-R-AG133**      **Désignation de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de l'organisme Centraide**

---

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que monsieur Nicolas Malette soit désigné à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de l'organisme Centraide.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**2024-R-AG134**      **Modification de la résolution 2022-R-AG007 - Formation des comités de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau**

---

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée de madame la conseillère Véronique Danis, propose et il est résolu par le Conseil de la MRCVG de modifier la résolution 2022-R-AG007 afin de modifier et remplacer M. Guindon au comité AD HOC Infrastructure ainsi de modifier et remplacer M. Guindon sur le comité administratif comme suit;

1.      que le **comité Infrastructures** soit formé des membres suivants du Conseil et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative aux gestions de projets en infrastructure :
- Madame la présidente Chantal Lamarche

-    Monsieur le conseiller Roch Carpentier

-    Monsieur le conseiller Laurent Fortin

-    Monsieur le conseiller Nicolas Malette

-    Madame la conseillère Jocelyne Lyrette

-    Madame la conseillère Carole Robert

-    Monsieur le conseiller Mathieu Caron
2.      que le comité administratif soit formé des membres suivants du Conseil et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative au développement économique (entreprise) :
- Madame la présidente Chantal Lamarche

-    Madame la conseillère Jocelyne Lyrette

- Monsieur le conseiller Roch Carpentier
- Madame la conseillère Cheryl Sage Christensen

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

|                     |                                                                                                                                                                                                                                                               |
|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>2024-R-AG135</b> | <b>Création d’un comité de travail – Comité Services Québec</b>                                                                                                                                                                                               |
|                     | <hr/> <b>Considérant</b> que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau travaille depuis plusieurs années sur les dossiers entourant les services offerts quant à Services Québec;                                                                                    |
|                     | <b>Considérant</b> la nécessité de former un comité afin de traiter les questions et les dossiers reliés à Services Québec;                                                                                                                                   |
|                     | <b>Considérant</b> que ce comité est formé d’élus et de membres externes;                                                                                                                                                                                     |
|                     | <b>Considérant</b> que la tenue de ce comité permet le développement de stratégies en matière de services offerts dans la région de La Vallée-de-la-Gatineau;                                                                                                 |
|                     | <b>En conséquence</b> , monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé de madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de créer un comité Services Québec et de nommer ces membres ; |
|                     | <ul style="list-style-type: none"><li>- Madame Chantal Lamarche</li><li>- Monsieur le conseiller Roch Carpentier</li></ul>                                                                                                                                    |

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

|                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>2024-R-AG136</b> | <b>Désignation de représentantes de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du comité santé territorial</b>                                                                                                                                                                                                                                      |
|                     | <hr/> Monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Steve Lefebvre, propose et il est résolu que madame Chantal Lamarche et madame Francine Fortin soient désignées à titre de représentantes de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du comité santé territorial de La Vallée-de-la-Gatineau.                    |
|                     | <b>ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>2024-R-AG137</b> | <b>Désignation de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de la commission permanente Sécurité civile et publique</b>                                                                                                                                                                                                            |
|                     | <hr/> Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par madame la conseillère Cheryl Sage Christensen, propose et il est résolu que monsieur Nicolas Malette soit désigné à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de la commission permanente Sécurité civile et publique afin de remplacer monsieur Gaétan Guindon. |

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

|                     |                                                                                                                                                                                                                                                |
|---------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>2024-R-AG138</b> | <b>Modification de la résolution 2014-R-AG360 - Plan de développement de la zone agricole révisé – Nomination des membres sur le comité pilotage du PDZAAR</b>                                                                                 |
|                     | <hr/> <b>Considérant</b> la création d’un comité directeur et d’un comité technique, en 2014, pour l’élaboration d’un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;                                |
|                     | <b>Considérant</b> que ce comité comporte le comité directeur préalable à l’adoption du plan de développement de la zone agricole ainsi qu’un comité de suivi à la suite de l’adoption du plan;                                                |
|                     | <b>Considérant</b> qu’il y a lieu de revoir les membres du comité afin de répondre au besoin du comité de pilotage du plan de développement de la zone agricole révisé;                                                                        |
|                     | <b>Considérant</b> que les membres invités à siéger à ces comités ont été recommandés par la MRC et choisis en fonction de leur spécialité ayant un lien avec le mandat et les objectifs recherchés pour faciliter la mise en place du PDZAAR; |
|                     | <b>En conséquence</b> , monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :                                             |

- Nomme les personnes suivantes sur le comité directeur du PDZAAR, ces dernières ayant l'expertise recherchée pour la supervision de la démarche eu égard aux objectifs poursuivis dans ce dossier :
  - Préfêt.e de la MRCVG
  - Un.e élu.e d'une municipalité comprise dans la MRCVG
  - Direction régionale du MAPAQ
  - Direction générale de la MRCVG
  - Direction générale de la Table agroalimentaire de l'Outaouais
  - Direction du service de développement économique de la MRCVG
  - Membre du conseil d'administration de l'UPA Vallée-de-la-Gatineau
  - Un minimum de 3 autres producteurs agricoles représentant des productions diversifiées et/ou de regroupements de producteurs agricoles de la MRCVG
  - Agent.e de développement PDZA
  
- Nomme les personnes suivantes sur le comité de suivi du PDZAAR, ces dernières ayant l'expertise recherchée pour la réalisation du mandat :
  - Un.e élu.e d'une municipalité comprise dans la MRCVG
  - Direction générale de la MRCVG
  - Direction ou coordination du service de développement économique de la MRCVG
  - Direction générale de la Table agroalimentaire de l'Outaouais
  - Responsable du bureau de Maniwaki du MAPAQ
  - Membre du conseil d'administration de l'UPA Vallée-de-la-Gatineau
  - Un minimum de 3 autres producteurs agricoles représentant des productions diversifiées et/ou de regroupements de producteurs agricoles de la MRCVG
  - Agent.e de développement PDZA

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2024-R-AG139

#### Dossier Services Québec – MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

**Considérant** les nombreuses tentatives de la part de la MRC Vallée-de-la-Gatineau pour réclamer un changement significatif dans le modèle de la prestation des services d'aide à l'emploi, d'aide aux entreprises et d'aide sociale, sur son territoire;

**Considérant** que lors d'une rencontre à Québec le 21 février 2024, la ministre de l'Emploi madame Kateri Champagne Jourdain exprimait être en mode « solution » et ce, en présence des figures politiques, soit la préfète madame Chantal Lamarche et le député Robert Buisnière;

**Considérant** et à la demande de la ministre de l'Emploi, la MRC Vallée-de-la-Gatineau a soumis une nouvelle proposition sous le thème *Main-d'œuvre et Ruralité* en date du 5 mars 2024;

**Considérant** que depuis le début de la démarche entreprise par la MRC Vallée-de-la-Gatineau, on assiste à une dégradation de l'offre des services en raison d'un désinvestissement et d'un désintéressement chroniques de la part de Services Québec sur le territoire. Pour en nommer quelques-uns :

- La perte de ressources humaines disponibles et de proximité sur le territoire concernant l'aide à l'emploi, l'aide aux entreprises et l'aide sociale.
- La coupure financière administrée aux services d'emploi du CJE Vallée-de-la-Gatineau de plus de 40% au cours des deux dernières années, si on applique ce que Services Québec Outaouais propose pour l'année 2024-2025.
- La fin de la mesure de Soutien au Travail Autonome (STA) annoncée pour le 1<sup>er</sup> juillet 2024.
- Le non-respect du cadre national de renouvellement des ententes 2024-2025 auprès des organismes qui proposaient « une approche modulée... basée sur les réalités locales en considérant des situations particulières. » Comment ne pas tenir compte de la situation sociale et économique de la MRC Vallée-de-la-Gatineau ?

**Considérant** ironiquement les résultats remarquables que Services Québec national accorde à son Bureau de Maniwaki, soit « la très grande satisfaction de la clientèle » et « l'excellence qualité des services » (sondage MESS automne 2023) donne une impression de malveillance bien dissimulée qui se traduit par une perte de confiance en l'appareil administratif.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Mathieu Caron, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de demander à la ministre de l'Emploi, madame Kateri Champagne Jourdain ce qui suit;

- Qu'en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements (A-2.1) et *validé par le contentieux de la Commission d'accès à l'information du Québec, de répondre au questionnaire joint à la résolution (2024-R-AG139) dans un délai de 20 jours;*
- Que soit cautionnée la proposition *Main-d'œuvre et Ruralité* soumise le 5 mars 2024 lors d'une correspondance officielle lui étant adressée;
- Que soit prise en considération l'annexe du 15 avril jointe à la proposition *Main-d'œuvre et Ruralité* du 5 mars, laquelle est un complément d'information sur la composition du Comité directeur territorial *Main-d'œuvre et Ruralité*, le plan d'action et la gestion du Fonds de 250 000 \$ tiré à même le fonds existant et attiré à la région;
- Que soit lancée la Stratégie *Main-d'œuvre et Ruralité* pour le territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau au cours du mois de juin, stratégie élaborée au cours des 5 dernières années et que dès lors, les travaux de sa mise en œuvre débutent.

Il est également résolu de transmettre copie de la résolution à la ministre de l'Emploi, madame Kateri Champagne Jourdain, au conseiller politique principal du Cabinet de la ministre de l'Emploi, monsieur Loïc Bouffard-Dumas, au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, à monsieur William Robertson, conseiller politique, à monsieur Robert Bussière, député de Gatineau ainsi qu'à monsieur Mathieu Lacombe, ministre responsable de la région de l'Outaouais.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2024-R-AG140

**Fin de la mesure « Soutien au travail autonome (STA) » et appui à la MRC Mékinac**

**Considérant** que la MRC Vallée-de-la-Gatineau a fait de nombreuses représentations politiques au cours des 5 dernières années pour mettre fin au désengagement de Services Québec sur son territoire tant en termes de services d'emploi, d'accompagnement, de ressources humaines, d'investissement, de programmes, de mesures de financement auprès des personnes, des entreprises et des organismes;

**Considérant** qu'à ce jour, la MRC Vallée-de-la-Gatineau poursuit sa démarche pour ramener au sein de son territoire des services publics d'emploi, de proximité, de qualité et en quantité suffisante;

**Considérant** que la MRC Vallée-de-la-Gatineau prend acte de la fin de la mesure *Soutien au Travail Autonome* (STA) dès le 1<sup>er</sup> juillet 2024;

**Considérant** que la MRC dans son contexte de ruralité se sent à nouveau dépouillée d'un autre outil, soit le STA, qu'elle disposait avec rigueur sur un territoire dévitalisé;

**Considérant** que l'impact de cette mesure est très significatif tant sur son pouvoir d'attraction des jeunes adultes sur le territoire, la rétention de la main-d'œuvre, les opportunités de développement professionnel, social et économique;

**Considérant** une fois de plus que l'analyse gouvernementale de programmes ou de mesures se fait exclusivement sur une base nationale de type « mur à mur » et échappe dramatiquement les dures réalités rurales et ne tient pas compte d'un environnement dévitalisé;

**En conséquence**, madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Mathieu Caron, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de se joindre au mouvement initié par la MRC Mékinac pour réclamer le maintien de la mesure STA et exhorte le gouvernement qui se dit un gouvernement des régions de cesser la pratique d'ignorer les enjeux des régions les plus démunies et s'engager urgemment à agir pour l'essor et le développement de ces territoires.

Il est également résolu de transmettre copie de la résolution à la ministre de l'Emploi, madame Kateri Champagne Jourdain, au conseiller politique principal du Cabinet de la ministre de l'Emploi, monsieur Loïc Bouffard-Dumas, au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, à monsieur William Robertson, conseiller politique, à monsieur Robert Bussière, député de Gatineau ainsi qu'à monsieur Mathieu Lacombe, ministre responsable de la région de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

Note au procès-verbal – Vérification des comptes

Monsieur le conseiller Laurent Fortin, ainsi que monsieur le conseiller Nicolas Malette, ont procédé à la vérification des comptes pour la période du 20 mars au 29 avril 2024 préalablement à la séance du Conseil débutant 16 h.

2024-R-AG141 Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 20 mars au 29 avril 2024

Monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques MRC pour la période du 20 mars au 29 avril 2024, totalisant un montant de 901 152,33\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2024-R-AG142 Prélèvements bancaires – MRC – Période du 20 mars au 29 avril 2024

Monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Caron, propose et il est résolu d'adopter, telle que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour la période 20 mars au 29 avril 2024, totalisant un montant de 1 372 252,45\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2024-R-AG143 Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 29 avril 2024

Monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Caron, propose et il est résolu d'adopter, telle que présentée, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 29 avril 2024 totalisant un montant de 209 618,01\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2024-R-AG144 Adoption de la liste des comptes fournisseurs des TNO au 29 avril 2024

Monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Caron, propose et il est résolu d'adopter, telle que présentée, la liste des comptes fournisseurs des TNO au 29 avril 2024 totalisant un montant de 54 308,53\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussignée Claude-Ann Langevin, directrice des ressources financières et matérielles de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extrabudgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Claude-Ann Langevin

Directrice des ressources financières et matérielles

GESTION DE PROJET

2024-R-AG145

Octroi de contrat – Service professionnel (architecture) concernant la préparation de plans et devis pour l’aménagement du siège social de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

**Considérant** que le projet pour lequel les services professionnels sont requis permettra l’agrandissement du siège social de la MRC situé à Gracefield et permettra le regroupement des employés au même point de service, mis à part les employés cols bleus affectés au Complexe Environnemental Nord et Sud, dans le but d’optimiser le travail des employés et les services rendus à la population;

**Considérant** l’adoption du règlement 2023-379 « Décrétant une dépense de 752 500 \$ et un emprunt de 752 500 \$ afin de financer les honoraires professionnels relatifs à la confection de plans et devis pour l’exécution des travaux de l’agrandissement du siège social » duquel a découlé l’ouverture d’un emprunt temporaire;

**Considérant** qu’un processus d’appel d’offres public avec un mode d’adjudication comprenant un système d’évaluation et de pondération des offres à deux étapes (qualité, prix) a été réalisé en respect du Code municipal et que trois soumissions conformes ont été reçues;

**Considérant** qu’un comité de sélection chargé de l’analyse des offres a été dument formé en respect de l’article 9.3 du règlement sur la gestion contractuelle de la MRC;

**Considérant** que le sommaire d’évaluation contient les informations suivantes concernant le rang des soumissionnaires :

| Rang | Nom                     | Prix       |
|------|-------------------------|------------|
| 1    | RLA inc.                | 167 750 \$ |
| 2    | Confluence architecture | 174 375 \$ |
| 3    | PLA architectes inc.    | 361 650 \$ |

**Considérant** que le rapport du comité de sélection chargé de l’analyse des offres a été remis au Conseil et que ce dernier recommande l’octroi du contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage après évaluation, soit RLA inc.;

**Considérant** la recommandation émise par le comité Infrastructures en ce sens lors de sa rencontre du 24 avril 2024;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Caron, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- D’octroyer le contrat à RLA inc. au montant de 167 750 \$;
- De prendre les montants s’y rattachant à même l’emprunt temporaire découlant au règlement d’emprunt 2023-379.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2024-R-AG146

Octroi de contrat – Service professionnel (ingénierie civil, structure et mécanique électrique) concernant la préparation de plans et devis pour l’aménagement du siège social de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

**Considérant** que le projet pour lequel les services professionnels sont requis permettra l’agrandissement du siège social de la MRC situé à Gracefield et permettra le regroupement des employés au même point de service, mis à part les employés cols bleus affectés au Complexe Environnemental Nord et Sud, dans le but d’optimiser le travail des employés et les services rendus à la population;

**Considérant** l’adoption du règlement 2023-379 « Décrétant une dépense de 752 500 \$ et un emprunt de 752 500 \$ afin de financer les honoraires professionnels relatifs à la confection de plans et devis pour l’exécution des travaux de l’agrandissement du siège social » duquel a découlé l’ouverture d’un emprunt temporaire;

**Considérant** qu’un processus d’appel d’offres public avec un mode d’adjudication comprenant un système d’évaluation et de pondération des offres à deux étapes (qualité, prix) a été réalisé en respect du Code municipal et que trois soumissions conformes ont été reçues;

**Considérant** qu’un comité de sélection chargé de l’analyse des offres a été dument formé en respect de l’article 9.3 du règlement sur la gestion contractuelle de la MRC;

**Considérant** que le sommaire d'évaluation contient les informations suivantes concernant le rang des soumissionnaires :

| Rang | Nom             | Prix       |
|------|-----------------|------------|
| 1    | DWB consultants | 151 970 \$ |
| 2    | BPA             | 207 750 \$ |
| 3    | LH2 inc         | 219 500 \$ |

**Considérant** que le rapport du comité de sélection chargé de l'analyse des offres a été remis au Conseil et que ce dernier recommande l'octroi du contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage après évaluation, soit DWB consultants;

**Considérant** la recommandation émise par le comité Infrastructures en ce sens lors de sa rencontre du 24 avril 2024;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Steve Lefebvre, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- D'octroyer le contrat à DWB consultants, au montant de 151 970 \$;
- De prendre les montants s'y rattachant à même l'emprunt temporaire découlant au règlement d'emprunt 2023-379.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2024-R-AG147

**Octroi de contrat – Service professionnel (architecture) concernant la préparation de plans et devis pour l'aménagement du kiosque touristique de Maniwaki**

**Considérant** l'acquisition de l'édifice situé au 144, rue principale Sud à Maniwaki dans le but d'y aménager un bureau d'accueil touristique ainsi que des bureaux administratifs voués à la gestion des kiosques touristiques de la MRCVG;

**Considérant** que des travaux d'aménagement doivent être réalisés afin que l'édifice répondent aux besoins ciblés par la MRCVG;

**Considérant** que des services professionnels d'architecture doivent être prévus en ce sens;

**Considérant** qu'une offre de service de RLA inc. a été reçue au montant de 49 300 \$;

**Considérant** l'article 12.4 du règlement de gestion contractuelle qui prévoit qu'un contrat de service professionnel dont la valeur n'excède pas 50 000\$ peut être conclu de gré à gré;

**Considérant** la recommandation émise par le comité Infrastructures en ce sens lors de sa rencontre du 24 avril 2024;

**En conséquence**, madame la conseillère Cheryl Sage Christensen, appuyée par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- D'octroyer le contrat à RLA inc. au montant de 49 300 \$;
- De prendre les montants s'y rattachant à même le FRR volet 4.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2024-R-AG148

**Placement publicitaire – Campagne signature Avantagee par la nature**

**Considérant** l'octroi du contrat de service d'agence pour la planification média et la création de contenu publicitaire à Médialliance ;

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a mandaté Médialliance à planifier une campagne publicitaire qui se déclinera en trois volets, soit à l'été 2024, à l'automne 2024 et à l'hiver 2025 ;

**Considérant** que la MRCVG souhaite augmenter sa visibilité à l’extérieur de sa région administrative afin d’accroître l’achalandage touristique et d’augmenter le trafic sur son site Internet touristique ;

**Considérant** que la MRCVG s’est dotée en 2021 d’une toute nouvelle image de marque sous la thématique d’Avantagée par la nature ;

**Considérant** l’appui financier du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation du Québec dans le cadre du volet 3 – Projets « Signature innovation » qui vise la réalisation de différents projets qui contribueront à propulser les MRC ;

**Considérant** que la MRCVG souhaite diversifier les achats publicitaires dans différents types de médias, soit télévisuels, radiophoniques, numériques et par l’entremise de quotidiens ;

**Considérant** que la MRCVG réalisera des investissements médiatiques de 600 000 \$, soit un montant entièrement subventionné du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 3 pour l’atteinte des objectifs de visibilité ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Bergeron, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d’autoriser la directrice générale adjointe et gestionnaire de projet, Carolane Saumur-Belley pour la signature et le paiement des contrats avec les différents fournisseurs qui seront ciblés selon la stratégie d’exécution. Il est également résolu que les sommes du présent contrat soient prises à même le FRR Volet 3.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

---

## TRANSPORT COLLECTIF

---

2024-R-AG149

**Adoption du rapport final du Programme d’aide d’urgence au transport collectif des personnes (PAUTC)**

**Considérant** que le rapport final atteste des pertes de revenus subies et des dépenses additionnelles engagées en raison de la pandémie dans le cadre du Programme d’aide d’urgence au transport collectif des personnes (PAUTC)

**Considérant** que le rapport permettra au ministère d’établir les dépenses admissibles réelles.

**Considérant** que le rapport doit être transmis au plus tard le 30 avril 2024.

**Considérant** que ce rapport doit avoir fait l’objet d’une approbation du Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé de monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d’adopter le rapport final du Programme d’aide d’urgence au transport collectif des personnes (PAUTC).

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

---

## AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

---

2024-R-AG150

**Appui à la résolution CMRC-2024-02-14-046 de la MRC Avignon concernant une demande à la ministre du MAMH des nouveaux fonds –Volet 4 - coopération intermunicipale**

**Considérant** que la mesure Volet 4-coopération intermunicipale du Fonds Région Ruralité a pour objectif d’encourager les collaborations entre les organismes municipaux par l’accroissement du nombre de projets de coopération intermunicipale permettant l’amélioration des services offerts aux citoyens ;

**Considérant** les avis reçus du gouvernement du Québec, particulièrement la ministre et le ministère des Affaires municipales, et la promotion effectuée depuis 4 ans afin que les municipalités orientent leurs projets vers cette mesure;

**Considérant** que la majorité, voir la totalité des municipalités et MRC ont prévues déposer ou ont déposé des demandes à ce programme afin d'améliorer les services aux citoyens et respecter leurs obligations;

**Considérant** les avis de refus ou d'information reçus du MAMH à l'effet qu'il n'y a plus de fonds jusqu'en mars 2025;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC d'appuyer la résolution CRMC-2024-02-14-046 de la MRC Avignon.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2024-R-AG151

**Appui à la Conférence des préfets de l'Outaouais – Maintien des alliances pour la solidarité**

**Considérant** la mesure des Alliances pour la solidarité, mise en œuvre dans le cadre du Plan d'action pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2024 a permis de développer sur l'ensemble du territoire Québécois, une dynamique de concertation locale et régionale axée sur les des enjeux bien précis ;

**Considérant** que ce programme s'est vu prolongé d'une année, suite à l'annonce de la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire;

**Considérant** la récente annonce de la ministre à l'égard du prolongement de ce programme jusqu'au 31 mars 2024, ainsi l'annonce d'une somme supplémentaire provenant du Fonds québécois d'initiatives sociales qui permettra de soutenir les projets dans la région;

**Considérant** que ce Fonds devrait être géré par les préfets de l'Outaouais, puisque ceux-ci connaissent la réalité et maîtrise assurément les projets mis en place dans la région;

**En conséquence**, madame la conseillère Francine Fortin appuyée par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de demander à la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire que les sommes tirées à même le Fonds québécois d'initiatives sociales pour la région soit géré par les préfets de l'Outaouais.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2024-R-AG152

**Adoption – Rapport annuel du Fonds Régions et Ruralité volet 2 (FRR volet 2) 2023**

**Considérant** l'Entente relative au Fonds Régions et Ruralité volet 2 (FRR volet 2) intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (MRC) ;

**Considérant** qu'entre autres obligations, l'Entente prévoit que la MRC doit adopter le rapport annuel tel que prévu à l'article 40 de l'entente;

**Considérant** que dans le cadre de cette Politique, le rapport annuel doit être diffusé sur le site Web de la MRC et transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à titre informatif;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de l'aménagement et du développement à l'occasion de la rencontre tenue le 2 avril 2024 dans ce dossier.

**En conséquence**, madame la conseillère Cheryl Sage Christensen, appuyée par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC d'adopter le rapport annuel du Fonds Régions et Ruralité (volet 2) 2023, pour diffusion sur le site web de la MRC et transmission à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, tel que prévu à l'Entente relative au Fonds de développement des territoires intervenue entre le MAMH et la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2024-R-AG153

**Demande de dérogation au ministère de l'Économie, l'Innovation et l'Énergie et au Fonds local de solidarité afin d'octroyer un prêt FLI/FLS au projet de Logements**

---

**Considérant** que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau est la 2e MRC de l'Outaouais où l'on compte le plus de personnes âgées de plus de 65 ans;

**Considérant** que le taux d'inoccupation d'unités locatives résidentielles est à 0,8% pour la Vallée-de-la-Gatineau et que l'on considère qu'un marché locatif est équilibré lorsque son taux d'inoccupation avoisine les 3 %;

**Considérant** que l'indice de vitalité économique 2020 de la Vallée-de-la-Gatineau se situe entre 3 et 5;

**Considérant** que 52.7% des locataires répondants au sondage logement de la Vallée-de-la-Gatineau prévoient déménager dans un appartement, et ce dans un délai de 0 à 2 ans;

**Considérant** la recommandation des conseillers du Comité administratif à l'occasion de la rencontre tenue le 7 février 2024 dans ce dossier.

**En conséquence**, madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de demander une dérogation au ministère de l'Économie, l'Innovation et l'Énergie et au Fonds local de solidarité afin d'octroyer un prêt FLI/FLS au projet Logements sur le territoire Val-Gatinois.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2024-R-AG154

**Entérinement du contrat suite à la recherche de prix AO240227 – Entretien du dépôt en tranchée NOTAKIM dans le TNO**

---

**Considérant** que le dépotoir NOTAKIM est situé en milieu isolé et éloigné et qu'une surveillance du site est très difficile;

**Considérant** les besoins d'entretien récurrent du site en raison d'une accumulation de déchets hors des tranchées;

**Considérant** que la MRC a réalisé une recherche de prix auprès de trois (3) entrepreneurs et que la MRC a reçu deux (2) soumissions;

**Considérant** que la soumission de « Auberge le Pensive Inc. » s'est avérée conforme et la plus basse;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'entériner l'octroi du contrat pour l'entretien du dépôt en tranchée NOTAKIM pour la saison 2024 conformément au devis de l'AO240227 à « Auberge le Pensive Inc. » pour le montant soumis de 12 000\$ avant taxe.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2024-R-AG155

**Avis de conformité du règlement no. 2024-381 de la municipalité de Messines relatif à la démolition d'immeubles**

---

**Considérant** qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. 19-1), le Conseil a pris connaissance du règlement no. 2024-381 de la municipalité de Messines relatif à la démolition d'immeubles ;

**Considérant** que le Conseil a aussi pris connaissance du rapport de l'aménagiste de la gestion du territoire de la MRC quant à la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et au document complémentaire ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Ronald Cross appuyé par monsieur le conseiller Robert Bergeron, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau approuve le règlement no.2024-381 de la municipalité de Messines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2024-R-AG156

**Avis de motion – projet de règlement 2024-390 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification des limites des affectations à vocation dominante rurale dans la municipalité de Blue Sea »**

Avis est donné par monsieur le conseiller Mario Langevin qu'un règlement portant le numéro 2024-390 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification des limites des affectations à vocation dominante rurale dans la municipalité de Blue Sea » sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**Note au procès-verbal – Dépôt et présentation – Projet de règlement 2024-390 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification des limites des affectations à vocation dominante rurale dans la municipalité de Blue Sea »**

Le projet de règlement numéro 2024-390 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification des limites des affectations à vocation dominante rurale dans la municipalité de Blue Sea » sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de motion est déposé et présenté aux membres du Conseil par madame la préfète Chantal Lamarche, pour adoption à une séance ultérieure.

2024-R-AG157

**Adoption – Projet de règlement 2024-388 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur l'ajout d'usages « habitation multiple (2 unités et plus) » compatibles avec l'affectation à vocation dominante rurale dans une partie de la municipalité de Denholm »**

**Considérant** que le schéma d'aménagement et de développement est entré en vigueur le 15 novembre 2021 à la suite de son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation;

**Considérant** que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) a le pouvoir de modifier son schéma d'aménagement et de développement conformément à l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**Considérant** que la municipalité a invoqué qu'il y a de l'intérêt à développer un terrain sur le chemin Paugan qui fut récemment subdivisé en 12 lots comprenant un nouveau tracé de rue et adapté pour un développement résidentiel et ce, pour un projet visant la construction de bâtiments résidentiels d'habitations multiples (3 à 5 unités);

**Considérant** que la municipalité invoque que cette demande est afin d'héberger des travailleurs dans des logements plus conventionnels en lien avec un usage industriel existant à proximité du lieu visé par la présente demande;

**Considérant** la résolution numéro MD AR24-02-029 de la municipalité de Denholm demandant la présente requête de modification au schéma d'aménagement afin de permettre la compatibilité de l'usage demandé avec le schéma d'aménagement;

**Considérant** l'avis favorable de la part du comité d'aménagement et de développement de la MRC lors de la séance tenue le 27 février 2024;

**Considérant** qu'un avis de motion présentant le projet de règlement 2024-388 a dument été donné par monsieur le conseiller Gaétan Guindon lors de la séance ordinaire du 19 mars 2024

**Considérant** que le conseil de la MRC a adopté le projet de règlement 2024-388 lors de sa séance ordinaire tenue le 30 avril 2024;

**Considérant** que le projet de règlement 2024-388 a fait l'objet d'une consultation publique le 7 mai 2024

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau souhaite recevoir l’avis préliminaire du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation sur ledit projet de règlement;

**En conséquence**, madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par madame la conseillère Cheryl Sage Christensen, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d’adopter le règlement 2024-388 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d’aménagement de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur l’ajout d’usages « habitation multiple (2 unités et plus) » compatibles avec l’affectation à vocation dominante rurale dans une partie de la municipalité de Denholm » tel que présenté.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2024-R-AG158

**Adoption – Règlement 2023-371 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d’aménagement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau afin d’autoriser des habitations multiples (jusqu’à 6 logements) dans l’aire touristique du détroit de McKenzie à Bouchette »**

**Considérant** que le schéma d’aménagement et de développement est entré en vigueur le 15 novembre 2021 suite à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation;

**Considérant** que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) a le pouvoir de modifier son schéma d’aménagement et de développement conformément à l’article 47 de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*;

**Considérant** que l’aire touristique visée par la présente modification comprend divers services relatifs à la restauration, l’hébergement et le récréotourisme, nécessitant ainsi la présence d’une main-d’œuvre non négligeable afin d’assurer le bon fonctionnement de tels services et la pérennité du pôle touristique en question;

**Considérant** l’enjeu visant à pouvoir loger adéquatement les travailleurs à proximité de cette aire touristique;

**Considérant** le manque actuel de telles ressources en habitation à proximité du pôle et la volonté de se prévaloir d’unités de logement plus traditionnelles afin d’y héberger les travailleurs au lieu d’habitations collectives comprenant que des chambres avec des espaces communs;

**Considérant** qu’un avis de motion présentant le projet de règlement a dument été donné par monsieur le conseiller Laurent Fortin lors de la séance ordinaire du 21 mars 2023;

**Considérant** que le Conseil de la MRC a adopté le projet de règlement 2023-371 lors de sa séance extraordinaire tenue le 4 avril 2023;

**Considérant** que le projet de règlement 2023-371 a fait l’objet d’une consultation publique le 2 mai 2023;

**Considérant** que le règlement 2023-371 fut initialement envoyé au MAMH pour approbation et que selon la correspondance reçue le 10 août 2023, le règlement n’est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière d’aménagement du territoire;

**Considérant** que des séances de travail ont donc été effectuées par la suite avec la direction régionale du MAMH afin de proposer de nouvelles modifications réglementaires;

**Considérant** que suite à des modifications le règlement 2023-371 est réadopté par la présente;

**Considérant** que le règlement 2023-371 sera transmis au MAMH pour approbation finale;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Steve Lefebvre, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d’adopter le règlement 2023-371 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d’aménagement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau afin d’autoriser des habitations multiples (jusqu’à 6 logements) dans l’aire touristique du détroit de McKenzie à Bouchette » tel que présenté.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**LOISIRS ET CULTURE**

2024-R-AG159

Entérinement de contrat - Mise à jour de la politique culturelle de la MRCVG

**Considérant** que la dernière version de la Politique Culturelle de la Vallée-de-la-Gatineau a été mise à jour en 2011;

**Considérant** que le ministère de la Culture et des Communications a fait une mise à jour de sa politique culturelle en 2018 et invitait les régions à entamer un processus similaire au sien;

**Considérant** la nécessité de faire appel à une ressource externe pour encadrer l'actualisation de la politique culturelle de la MRC;

**Considérant** que l'offre de service reçue du Centre ARTENSO s'avère conforme;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Steve Lefebvre, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer le contrat pour l'élaboration de la politique culturelle de la MRC Vallée-de-la-Gatineau au Centre ARTENSO au montant de 25 760 \$, avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2024-R-AG160

Entérinement de contrat – Caractérisation environnementale des sols – Véloroute des Draveurs

**Considérant** le projet d'asphaltage de la Véloroute des Draveurs pour la deuxième phase ;

**Considérant** la nécessité d'effectuer une caractérisation des sols dans la planification des travaux;

**Considérant** qu'une recherche de prix auprès de deux fournisseurs a été réalisée;

**Considérant** que le prix soumis par Solmatech Inc. s'est avéré le plus bas;

**En conséquence**, madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Robert Bergeron, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer le contrat pour la caractérisation environnementale du sol dans le cadre de la planification des travaux phase 2 de la Véloroute à Solmatech Inc. au montant de 16 116,00 \$, avant taxes et d'autoriser la directrice générale de la MRC à signer tout document en lien avec le présent contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

VARIA POUR INFORMATION

Les membres du Conseil et la préfète profite de la présence de Daphné Lafond et souhaite la féliciter ainsi que l'équipe féminine de hockey de la région de l'Outaouais M15 Bantam AAA pour sa conquête de la médaille d'Or lors de la 58<sup>e</sup> édition des Jeux du Québec tenue à Sherbrooke en mars 2024. De plus, une plaque d'honneur lui est remise afin de souligner cet accomplissement.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

CLÔTURE DE LA SÉANCE

2024-R-AG161

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Nicolas Malette propose et il est résolu de clôturer la présente séance, il est présentement 16 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**Chantal Lamarche**  
**Préfète**

**Joanie Courchain**  
**Directrice générale**  
**Greffière trésorière**

*Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*